

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 15 mars 2024

Marché hebdomadaire de Namur : Un nouveau lieu, une nouvelle identité, des mesures d'accompagnement

La Ville de Namur dévoile une étape décisive dans son ambitieux projet de rénovation urbaine avec le déménagement de son marché hebdomadaire.

« Le déménagement du marché hebdomadaire de Namur marque une étape importante dans la revitalisation du centre-ville. La Ville de Namur reste engagée à offrir à ses citoyennes et citoyens un environnement urbain dynamique, attrayant et inclusif » annonce Stéphanie Scailquin, échevine en charge de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi.

Déménagement du marché : un projet d'envergure pour une ville en mutation

Le déménagement du marché représente une opération d'envergure, réfléchie et ambitieuse. Cette décision découle de plusieurs facteurs, notamment la nécessité d'adapter l'implantation du marché actuel en raison de l'extension du piétonnier, entraînant des changements significatifs dans le paysage urbain.

Après une analyse approfondie et des consultations avec les parties prenantes du projet, un nouveau site a été sélectionné pour accueillir notre marché du samedi. Désormais implanté sur le boulevard Frère Orban, entre le pont de l'Évêché et le pont de la Libération, le marché déploie ses étals sur une surface linéaire de 550 mètres, offrant ainsi une expérience d'achat dans un cadre vert, au cœur de la ville, et ce, exclusivement en voirie.

Le cahier des charges fixé par les ambulantes et ambulants était très clair : maintenir l'offre dans son intégralité, être toutes et tous rassemblés au même endroit, déménager une seule fois et rester au centre-ville proche des commerces. Le site choisi rencontre ces critères tout en offrant un cadre patrimonial et naturel attractif. L'espace disponible sur le boulevard Frère Orban garantit une disposition adéquate des étals et une déambulation aisée pour les clientes et clients, comme le souligne l'échevine de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi, Stéphanie Scailquin.

Le placement des étals a été organisé en étroite collaboration entre les placiers et les ambulantes et ambulants. Le taux de présence et l'ancienneté des commerçantes et commerçants ont été pris en considération afin d'assurer une transition juste et équilibrée vers le nouveau site.

Aménagements : le confort et la sécurité avant tout

Pour assurer le succès de cette transition, la Ville de Namur a mis en place une série de mesures d'accompagnement, visant à garantir le confort, la sécurité et le bon fonctionnement du marché. Ainsi :

1. Des travaux ont été entrepris, notamment la mise en place de 9 bornes maraîchères, l'installation d'une cabine électrique HT, ainsi que des travaux d'impétrants en voirie pour garantir une alimentation électrique adéquate ;
2. Des actions de stabilisation du sol ont été menées, comprenant la réfection de la dolomie sous les arbres ;
3. Des mesures d'évacuation des eaux et d'égouttage ont été prises, incluant le débouchage des avaloirs et la vérification des évacuations pour les eaux pluviales, assurant ainsi la gestion efficace des eaux de ruissellement ;
4. Dans un souci de préservation de l'environnement et de la sécurité des usagères et des usagers, un travail de vérification et d'élagage des arbres a été réalisé, avec une analyse phytosanitaire préalable.

Pour garantir la sécurité des citoyennes, des citoyens, des ambulantes et des ambulants :

1. Une présence policière renforcée sera assurée sur le marché, veillant ainsi à maintenir l'ordre et à prévenir tout incident éventuel ;
2. Les cycles et trottinettes seront interdits sur l'aire du marché, étant redirigés vers des voies alternatives telles que le Ravel et le halage ;
3. Une attention particulière a été portée à la réduction des points d'entrée potentiels pour les véhicules sur l'aire du marché, limitant ainsi les risques d'intrusion.

Les mesures d'accompagnement pour une mobilité facilitée

Pour garantir une accessibilité optimale, plusieurs mesures ont été mises en place :

1. Deux golfettes de 3 passagers et passagères, en plus du chauffeur ou de la chauffeuse, seront disponibles gratuitement. Elles offriront une aide à la marche pour les personnes à mobilité réduite et les aînés, facilitant ainsi leur déplacement vers le marché et les commerces du Cœur de Ville. Ces golfettes assureront une liaison rapide vers le pôle Omalius, qui comprend les services du TEC. De plus, une liaison directe sera établie entre le marché et la place Maurice Servais, renforçant ainsi la connectivité de ce nouveau lieu avec les commerces du Cœur de ville. Ces mesures seront opérationnelles à partir du 23 mars, offrant ainsi une accessibilité accrue à toutes et tous ;
2. Une navette urbaine électrique sera mise en service pour répondre aux besoins de déplacement des usagères et usagers du centre-ville. Cette navette, circulant exclusivement dans le piétonnier, offrira une gratuité et une fréquence renforcée. Son itinéraire sera spécifiquement modifié le samedi matin afin de relier le Cœur de Ville, notamment les parkings, à l'aire du marché, avec un arrêt prévu à Omalius. La navette sera conçue pour offrir



NAMUR CAPITALE

une capacité adéquate et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elle sera opérationnelle à partir du mois d'août 2024 ;

3. La Ville de Namur collabore avec l'Université de Namur (UNamur) pour mettre à disposition des clientes et clients du marché des parkings de proximité. Ainsi, les parkings suivants seront disponibles : parking Facultés UNamur (rue Blondeau) et parking Lemaître UNamur ;
4. La Ville de Namur offre la gratuité du parking de l'Hôtel de Ville le jour de l'inauguration du marché, le 23 mars prochain, et ensuite chaque premier samedi du mois.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Un coup de pouce financier

Afin de soutenir les ambulantes et ambulants dans cette période de transition, la Ville de Namur a pris des mesures suite à une demande de leurs représentants et représentantes. Cette proposition vise à appliquer le tarif "hiver" toute l'année. Cette mesure exceptionnelle permettra de réduire les charges financières des commerçantes et commerçants ambulants. Cela représente un coût de 22.000 euros pour la Ville.

2. Samedi piéton

À partir du samedi 23 mars, avec le déplacement du marché, s'est posée la question du devenir du piétonnier du samedi après-midi dans le centre-ville de Namur. Le Collège communal, en réponse à l'avis du comité de suivi du piétonnier, a décidé de **maintenir le piétonnier du samedi dans les mêmes rues qu'actuellement, avec une adaptation de l'horaire afin de couvrir la période matinale.**

Ainsi, les rues de Fer, Ange, Cuvelier depuis Pépin et Saint-Jacques demeureront piétonnes entre 10h et 17h30 le samedi. Le stationnement sera interdit de 4h à 17h30. Cette décision vise à maintenir l'animation et la convivialité du centre-ville tout en assurant la sécurité des piétons, piétonnes et des modes doux de déplacement.

3. Samedi shopping

Namur s'affirme comme une destination shopping unique, offrant une expérience distinctive qui mêle l'atmosphère animée du marché du samedi matin et l'exploration des divers commerces de cœur de Ville. La Ville de Namur travaille en partenariat avec les ambulants, l'association des commerçants et Namur CentreVille dans le but de stimuler l'économie locale, d'améliorer l'attrait des commerces de la ville, de proposer une expérience shopping agréable et variée, et de positionner Namur comme une destination shopping incontournable. De plus, elle s'engage à développer d'autres activités et animations afin d'enrichir l'expérience des visiteurs et visiteuses tout au long de l'année.

LA VILLE DE NAMUR COMMUNIQUE

1. Créer une identité propre au marché de Namur

La Ville de Namur accorde une grande importance à la participation citoyenne dans ses projets, notamment dans la création d'une identité pour son marché hebdomadaire. Les citoyennes et citoyens ont ainsi eu l'opportunité de proposer des noms pour le marché, ce qui a conduit à l'adoption du nom "marché du Bord de l'eau", reflétant à la fois la localisation du marché et son ambiance conviviale.

Dans le cadre de cette identité nouvellement créée, un visuel promotionnel du marché a été imaginé et réalisé en collaboration avec les étudiants de l'IATA, ajoutant une touche artistique et attractive à la communication visuelle entourant l'événement.

De plus, la Ville a conçu des sacs promotionnels arborant le nom "marché du Bord de l'eau", offrant ainsi aux visiteurs et visiteuses une manière pratique et esthétique de transporter leurs achats tout en renforçant la visibilité et la notoriété du marché. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la Ville à créer une identité forte et engageante pour son marché hebdomadaire, favorisant ainsi son attractivité et son rayonnement auprès du public.

2. Accompagner le changement d'habitude des clients et clientes avant le déménagement

Pour faciliter la transition et encourager la participation des clients et clientes au nouveau marché de Namur, la Ville a déployé une série d'initiatives de communication avant le déménagement.

Des panneaux d'informations ont été installés en ville afin de fournir des détails clairs sur le changement à venir et pour orienter les visiteurs et visiteuses vers le nouvel emplacement du marché.

Dans le cadre d'une animation informative prévue lors du marché du 16 mars 2024, le week-end précédant le déménagement, un bonimenteur sera présent pour répondre aux questions et fournir des informations supplémentaires sur le nouveau marché, contribuant ainsi à renforcer la communication et à dissiper les éventuelles inquiétudes.

De plus, une tombola sera organisée pour récompenser la fidélité des clientes et clients. Les participants et participantes auront la chance de remporter un week-end VIP pour 4 personnes à Pairi Daiza et l'un des 20 chèques shopping d'une valeur de 50 euros. La tombola se déroulera en deux temps : le 16 mars, les clientes et clients recevront un ticket pour chaque achat effectué au marché actuel, et le 23 mars, ces tickets devront être déposés dans une urne au centre du nouveau marché, créant ainsi un lien entre l'ancien et le nouveau site et incitant les participants et participantes à découvrir le nouvel emplacement.



3. Accompagner le changement d'habitude des clients et clientes pendant le déménagement

Afin d'accompagner le changement d'habitude des clientes et clients, la Ville a mis en place une série d'initiatives de communication et d'accueil. Des flyers promotionnels accompagnés d'un plan détaillé ont été distribués dans la ville, permettant de se familiariser avec le nouvel emplacement du marché et de planifier sa visite en toute facilité.

Des bâches informatives seront installées aux entrées de l'aire du marché, fournissant des informations claires et précises sur les horaires, les services disponibles et les produits proposés. De plus, les données relatives au marché seront également accessibles via l'OpenData (<https://data.namur.be/pages/accueil/>), offrant ainsi une possibilité d'accès aux informations à toutes et tous. Des panneaux STI (Système de Transport Intelligent) et d'information générale ont été installés dans l'aire du marché, permettant aux visiteuses et visiteurs de s'orienter facilement.

Enfin, le jour du déménagement, le 23 mars 2024, un accueil sera réservé aux clientes et clients aux sorties des parkings, offrant ainsi une assistance personnalisée et un soutien pratique lors de leur arrivée sur le site du marché. « Ces initiatives visent à faciliter la transition vers le nouveau marché et à garantir une expérience positive pour toutes et tous », exprime l'échevine Stéphanie Scailquin.

4. Animer et rendre attractive la nouvelle aire de marché

Pour animer et rendre attrayante la nouvelle aire de marché à Namur, la Ville a prévu un programme diversifié d'événements et d'activités tout au long de l'année.

L'inauguration officielle du marché est planifiée le 23 mars à 10 heures marquera le début d'une série d'événements festifs. Une animation musicale et folklorique est également prévue le même jour. Un appel à idées sera également lancé pour développer d'autres activités et animations tout au long de l'année.

Enfin, pour célébrer le marché de manière conviviale et gourmande, une fête spéciale intitulée « Brunch du marché du Bord de l'eau » est prévue pour fin août 2024. Cet événement offrira une occasion unique aux habitants et habitantes de se réunir autour d'un repas festif et de partager des moments agréables dans une ambiance chaleureuse et accueillante.

Un travail de longue haleine

« Après de nombreuses réunions et de nombreuses heures de travail, tous les ingrédients sont réunis pour faire de ce projet une véritable réussite. Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes impliquées, ainsi qu'à tous les services de la Ville, sans lesquels ce nouveau marché n'aurait pas été possible. Un grand merci à tous les ambulants et ambulantes pour leur confiance et leur travail. J'invite chaleureusement tous les clients et clientes du marché à les soutenir en participant, en découvrant ce nouveau marché au Bord de l'eau, et en contribuant à son succès », conclut Stéphanie Scailquin, échevine en charge de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de l'Emploi.